

Concept de sélection pour le basket 3x3 en vue de la participation aux Jeux Olympiques d'été de Paris 2024

Version : 12.06.2023

1 Principe de base

Les directives de qualification (« Qualification System ») définies par la fédération internationale (FI) et le CIO, ainsi que les Directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux Olympiques d'été de Paris 2024 « Viser la performance et battre ses records » servent de base à l'élaboration du concept de sélection.

2 Date de la manifestation

Jeux Olympiques d'été de Paris 2024 : 26.07-11.08.2024
Compétition de basket 3x3 : 30.07. – 05.08.2024

3 Nombre de participants / quotas

3.1 Dispositions du CIO relatives aux places de quota

Chaque nation peut participer aux Jeux Olympiques avec une équipe (quatre athlètes) par sexe au maximum (8 équipes au total). Les places de quota gagnées reviennent aux fédérations nationales, respectivement au CNO, et non aux équipes qui ont obtenu les places de quota correspondantes.

3.2 Critères de qualification selon les directives de la FI / du CIO

Les directives de la FI / du CIO s'appliquent conformément au „Qualification System – Games of the XXXIII Olympiad – Paris 2024, International Basketball Federation (FIBA), 3x3“.

Les 8 places de quota sont attribuées de la manière suivante :

3 places de quota selon le classement des fédérations 3x3 au 01.11.2023

Les deux ou trois CNO (selon la participation de la nation hôte) les mieux classés par sexe obtiennent une place de quota pour les Jeux Olympiques. Il n'est pas possible d'attribuer plus de deux places de quota par continent via le classement des fédérations.

1 place de quota par le 2024 FIBA Universality-driven Olympic Qualifying Tournament 1 (UOQT 1) (date et lieu tbc)

Le vainqueur de l'UOQT 1 obtient une place de quota pour les Jeux olympiques 2024.

8 équipes sont autorisées à participer au tournoi selon les critères suivants :

1. La nation hôte de l'UOQT 1 est autorisée à participer, à condition qu'elle ne soit pas déjà qualifiée par le classement des fédérations.
2. Les 7 CNO (ou plus si l'hôte est déjà qualifié) les mieux classés dans le classement des fédérations non déjà qualifiées.

3. Seuls les CNO sont autorisés à participer, à condition qu'ils n'aient pas présenté une équipe (indépendamment de sexe) au tournoi de basket 5x5 lors des deux dernières éditions des Jeux Olympiques.
4. Seules les CNO qui ne se sont pas encore qualifiées pour les Jeux Olympiques 2024 peuvent participer à l'UOQT1.

1 place de quota par le 2024 FIBA Universality-driven Olympic Qualifying Tournament 2 (UOQT 2) (date et lieu tbc)

Le vainqueur de l'UOQT 2 obtient une place de quota pour les Jeux Olympiques 2024.

8 équipes sont autorisées à participer au tournoi selon les critères suivants:

1. La CNO la mieux classée, non encore qualifiée, des Coupes continentales 2023 (Asie et Océanie réunies, Amérique, Europe et Afrique).
2. La nation hôte de l'UOQT 2 est autorisée à participer, à condition qu'elle ne soit pas déjà qualifiée pour les Jeux Olympiques ou à l'UOQT 2.
3. La nation hôte des Jeux Olympiques est autorisée à participer, à condition qu'elle ne soit pas déjà qualifiée pour les Jeux Olympiques ou pour l'UOQT 2.
4. Jusqu'à 8 des CNO les mieux placés au classement de la Coupe du monde FIBA 3x3 2023 non encore qualifiés pour les Jeux Olympiques Paris 2024, jusqu'à atteindre un total de 8 équipes pour l'UOQT 2.

3 places de quota par le 2024 FIBA Olympic Qualifying Tournament (OQT) (date et lieu tbc)

Les 3 CNO les mieux classés à l'OQT obtiennent une place de quota pour les Jeux olympiques 2024.

16 équipes sont autorisées à participer au tournoi selon les critères suivants :

1. La nation hôte de OQT est autorisée à participer, à condition qu'elle ne soit pas déjà qualifiée pour les Jeux Olympiques.
2. La nation hôte des Jeux Olympiques est autorisée à participer, à condition qu'elle ne soit pas déjà qualifiée pour les Jeux Olympiques ou pour le OQT.
3. Les 14 CNO (ou plus si l'hôte des Jeux Olympiques ou OQT sont déjà qualifié) les mieux classés dans le classement des fédérations non déjà qualifiées.
4. Au moins deux équipes de la même zone (Asie et Océanie réunies, Amérique, Europe et Afrique) doivent participer au OQT.
5. Un maximum de 10 équipes par sexe de la même zone (Asie et Océanie réunies, Amérique, Europe et Afrique) peuvent participer au OQT.

4 Sélections

4.1 Prérequis pour la sélection

Afin que des athlètes puissent être proposés à la sélection, ils doivent reconnaître et appliquer les principes éthiques du sport. Cela signifie qu'ils ne doivent pas être mis en cause dans le cadre d'une enquête/d'un jugement en cours et qu'ils ne font pas ou n'ont pas fait l'objet de mesures ou de sanctions provisoires ou définitives.

4.2 Sélections définitives

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

4.3 Période et compétitions de sélection

Toutes les compétitions définies par la fédération nationale et disputées pendant la période suivante seront prises en considération par la fédération pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à Swiss Olympic.

Période de sélection : 01.01.2023 – 23.06.2024

Compétitions prises en compte par la fédération nationale :

- COUPE DU MONDE 2023 : SENIORS MASCULIN
- QUALIFICATIONS COUPE DU MONDE 2023 : SENIORS FEMININ
- QUALIFICATIONS COUPE D'EUROPE 2023 : SENIORS FEMININ ET MASCULIN
- QUALIFICATIONS COUPE D'EUROPE 2023 : U17 FEMININ ET MASCULIN
- CIRCUIT PRO 2023 (WORLD TOURS, CHALLENGERS, SUPERQUESTS, QUESTS, LITE QUESTS, OPEN)
- COUPE D'EUROPE 2023 : SENIORS
- WOMEN SERIES 2023 : SENIORS FEMININ
- JEUX EUROPEENS 2023 : SENIORS FEMININ ET MASCULIN
- SWISS TOUR 2023
- NATIONS LEAGUE 2023 : U23 / U21 FEMININ ET MASCULIN
- FESTIVAL OLYMPIQUE DE LA JEUNESS EUROPEENNE 2023 : U18 FEMININ ET MASCULIN
- RASSEMBLEMENTS 2023 : SENIORS, U23, U21, U18 - FEMININ ET MASCULIN (ENTRAINEMENTS ET STAGES)
- CIRCUIT PRO 2024 (WORLD TOUR, CHALLENGERS, SUPERQUESTS, QUESTS, LITE QUESTS, OPEN)
- WOMEN SERIES 2024
- NATION'S LEAGUE 2024 : U23 / U21 FEMININ ET MASCULIN
- SWISS TOUR 2024
- RASSEMBLEMENTS 2024 : SENIORS, U23, U21, U18 - FEMININ ET MASCULIN (ENTRAINEMENTS ET STAGES)
- COMPETITIONS OFFICIELLES FIBA 3X3 2024

Si une compétition de sélection est annulée, la fédération concernée peut, en accord avec Swiss Olympic, en désigner une autre dont les conditions permettent d'atteindre la performance exigée. D'autre part, si le niveau des participants à une compétition de sélection est faible et leur nombre peu important, Swiss Olympic peut annuler sa reconnaissance en tant que telle ou la pondérer différemment, après en avoir discuté avec la fédération concernée.

4.4 Critères de sélection

Critères principaux :

Pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélection, les athlètes doivent remplir les critères suivants (par discipline) :

- Joueur enregistré sur <https://play.fiba3x3.com> en date du 24 juin 2024
- Deux des quatre joueurs ou joueuses par équipe, doivent être classés dans les 10 premiers de leur classement individuel national le 24 juin 2024.
- Les deux autres joueurs ou joueuses doivent également être classés dans le top 10 de leur classement national individuel ou avoir participé à au moins une compétition officielle FIBA 3x3 entre le 1er janvier 2023 et le 24 juin 2024.

Il est du ressort de la fédération (directeur technique, line manager et coach) de décider quels sont les joueurs et les joueuses proposés à la sélection et définitivement convoqués. La sélection suisse de 3x3 est composée de 4 athlètes. Le choix se fait en fonction des performances individuelles de chaque athlète, de sa morphologie, poste de jeu et également sa capacité à s'intégrer dans le collectif.

4.5 Clause médicale

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille ou d'un diplôme est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation spéciale pour motifs médicaux.

Le certificat médical doit être établi **directement** après le début de la maladie ou l'apparition de la blessure. La fédération compétente propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou critères d'évaluation à Swiss Olympic.

4.6 Commissions de sélection

La *Commission de sélection de la fédération* comprend les membres suivants :

- Hervé Coudray, Responsable Technique National Sport de Performance
- Domenico Marcario, Line Manager 3x3
- Vladimir Ruzicic, Entraîneur masculin
- Besserat Temelso, Entraîneur féminin

La Commission de sélection de Swiss Olympic comprend les membres suivants :

- Ralph Stöckli, Chef de Mission (présidence et décision finale)
- Jürg Stahl, Président de Swiss Olympic
- Ruth Wipfli-Steinegger, membre du CE
- Matthias Kyburz membre du CE, représentant de l'Athletes Commission

La Commission de sélection de Swiss Olympic veille à ce que les propositions de sélection de la fédération prennent en compte et respectent les critères et directives susmentionnés, et approuve définitivement les sélections soumises par la fédération.

5 Communication

Le présent concept de sélection est établi en deux exemplaires à signer. Après approbation du chef d'équipe, il est publié l'été 2023, en même temps que les documents relatifs à l'ensemble des autres sports, dans le cadre d'une conférence de presse et sur le site Internet de Swiss Olympic.

La fédération s'assure que les athlètes et les entraîneurs impliqués ont vu et lu le concept de sélection et en ont pris connaissance.

Après la confirmation des sélections par la Commission de sélection de Swiss Olympic, le Chef de Mission informe oralement le chef d'équipe. Ce dernier transmet également les informations aux athlètes concernés oralement (même en cas de décision négative). Le Chef de Mission et le chef d'équipe décident de la date à laquelle le communiqué préparé par Swiss Olympic sera publié. Le chef d'équipe est responsable de la communication au sein de la fédération et doit prendre en compte le délai d'embargo.

6 Calendrier

| | |
|--|------------------------------|
| Début de la période de sélection (selon le point 4.3). | 01.01.2023 |
| Fin de la période de sélection (selon le point 4.3). | 23.06.2024 |
| Eventuelle sélection anticipée (selon le point 4.3). | - |
| Obtention des places de quota par la fédération internationale | 5 jours UOQT 1, 2 ou OQT |
| Confirmation par Swiss Olympic des places de quota à la fédération internationale | 10 jours UOQT 1, 2 ou OQT |
| Date de la réattribution, le cas échéant | 24.6.2024 |
| Dépôt de la proposition de sélection auprès de Swiss Olympic par la fédération nationale | 25.06.2024 |
| Date officielle de la sélection | 27.06.2024 |